



VOLET B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

 Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

22 NOV. 2023

Pour le Greffier

 Réservé
au
Moniteur
belge


23153793

N° d'entreprise : 0767 744 211

Nom

(en entier) : **ARTISANS DE BOSSIME**

(en abrégé) :

Forme légale : **SC**Adresse complète du siège : **Rue de Bossimé 2B - 5101 Loyers****Objet de l'acte : Augmentation des capitaux propres et émission d'actions nouvelles**

En vertu de l'article 6:108 CSA, l'organe d'administration a décidé d'une augmentation des capitaux propres de la société de QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000,00 EUR).

Cette augmentation des capitaux propres prendra la forme d'un apport en nature et engendrera la création de 8.000 actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale. Ces nouvelles actions appartiennent à la catégorie « garants » et seront intégralement attribuées à la SRL « ATELIER DE BOSSIME ».

Au terme de cette opération, le capital sera porté de SEPTANTE-ET-UN MILLE EUROS (71.000,00 EUR) à QUATRE CENT SEPTANTE-ET-UN MILLE EUROS (471.000,00 EUR).

- dépôt au greffe du rapport du Réviseur d'Entreprises,
- dépôt au greffe du rapport de l'organe d'administration.

Ludovic VANACKERE
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).